

Date de convocation	: le	13 MARS 2023
Date d'affichage	: le	31 MARS 2023

Présents :	Mme Claire ARESI, Mme COUGUILLE Marie-Ange, M. Tsamime BABA-AHMED, M. NEY Bernard, M. HILBERT Jean, M. Georges SERCECCHI, Mme Laurette TINTURIER, M. Rosario TESTA, TESTA Gilberte.
Absents excusés :	M. SPIZAK Pierrick, BOUCHER Vincent, M. GUILLOTIN Bruno
Excusée représentée :	Mme MADACI Farah par Mme Claire ARESI

4. FONCTION PUBLIQUE /4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T
4.1.1 DELIBERATIONS ET CONVENTIONS PERSONNELS F.P.T
OBJET : CREATION DE POSTE - MEDiateur
03-023-07

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Après avoir entendu le rapport présenté par Mme Claire ARESI, vice-présidente du CCAS,

Le Président propose à l'assemblée,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial (catégorie C) à temps complet à compter du 1 juin 2023

*Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 juin 2023

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	1 poste à 37 h 30
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1 poste à 37 h 30
Adjoint administratif territorial	C	1	1 postes à 37 h 30
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 37h30
Agent technique	C	1	1 poste à 35 h 00
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation territorial	C	1	1 poste à 37h30
TOTAL		6	

DIT que les crédits sont prévus au budget 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Claire ARESI

